



Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

# Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-quatorzième session

# 194 EX/27

PARIS, le 18 février 2014  
Original anglais

Point 27 de l'ordre du jour provisoire

## **APPLICATION DE LA RÉOLUTION 37 C/67 ET DE LA DÉCISION 192 EX/33 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS**

### **Résumé**

Le présent document récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO depuis la 192<sup>e</sup> session du Conseil exécutif en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.

Il n'y a pas d'incidence financière ou administrative.

Aucune décision n'est proposée.

## I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte de l'aide apportée à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé, de juillet 2013 à janvier 2014.

## II. AIDE DE L'UNESCO AU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

### ÉDUCATION

2. Avec le soutien technique de l'UNESCO, le Ministère palestinien de l'éducation et de l'enseignement supérieur a engagé des consultations sur l'évaluation de l'EPT 2015. Un comité national des partenaires incluant l'UNESCO et l'UNICEF a été créé en vue d'entamer cette évaluation et d'établir le rapport national. L'Organisation fournit une aide à ce comité concernant les directives techniques décrivant les étapes de la préparation du rapport qui visent à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des six objectifs de l'EPT et la mise en œuvre des stratégies de l'EPT à l'échelon national, ainsi qu'à dégager les perspectives pour l'après-2015. L'UNESCO appuie également l'examen du nouveau Plan stratégique de développement de l'éducation.

3. L'Organisation a soutenu la célébration de la Journée mondiale des enseignants 2013, qui a réuni une centaine d'enseignants et de spécialistes des sciences de l'éducation sur le thème « Un appel pour les enseignant(e)s ! ». Cet événement a été l'occasion de faire connaître les récentes conclusions de l'Institut de statistique de l'UNESCO et de rappeler les réalisations accomplies ces dernières années dans le cadre du projet « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité », mis en œuvre par l'UNESCO et le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et financé par l'Union européenne. Ces réalisations – telle l'adoption de normes professionnelles nationales pour les enseignants, d'un système complet de licences et d'un cadre relatif aux qualifications – sont la base d'une mise en œuvre intégrale et réussie de la Stratégie nationale de formation des enseignants.

4. Neuf organismes des Nations Unies, coordonnés par l'UNESCO, ont appuyé le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme EPT, en collaboration avec des organisations de la société civile et des universités. L'initiative conjointe Nations Unies/Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur, axée sur le développement de la petite enfance et l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants, est expérimentée dans 30 écoles en Cisjordanie et 14 écoles à Gaza. Son objectif général est d'accroître les taux de scolarisation et de maintien dans le système scolaire des enfants en âge d'aller à l'école, ainsi que d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.

5. Au cours de la période considérée, de nouvelles classes de niveau 0 (une année de maternelle) ont été ouvertes, des enseignants ont été formés au développement de la petite enfance et des matériels pédagogiques ont été fournis. En outre, un nouveau projet financé par le Fonds de l'OPEP pour le développement international a été lancé en octobre 2013 pour soutenir la mise en œuvre du programme EPT, l'accent étant mis en particulier sur les deux volets suivants : une éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants et des activités menées par l'enfant/un enseignant et un apprentissage novateurs. Cette nouvelle phase, conduite en collaboration étroite par le Conseil norvégien pour les réfugiés, le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), inclut de nouvelles écoles pilotes en Cisjordanie et à Gaza, y compris 12 écoles de l'UNRWA, portant à 70 le nombre total d'écoles pilotes. Un groupe de formateurs a été constitué et formé afin de mettre en œuvre un programme global de développement sur l'éducation inclusive et adaptée aux besoins des enfants dans les écoles pilotes, notamment des activités de sensibilisation. Au cours de la période considérée, un accord a été conclu entre l'UNESCO et le Programme du Golfe arabe pour les organisations de

développement des Nations Unies (AGFUND) en vue de continuer d'appuyer le programme EPT en Cisjordanie et à Gaza.

6. Avec le soutien financier du Comité saoudien d'aide au peuple palestinien, l'UNESCO a commencé de soutenir les étudiants vulnérables au moyen d'une nouvelle initiative axée sur l'élargissement de l'accès aux matériels et ouvrages de référence par le biais des bibliothèques, et sur la mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer pour la promotion du droit à l'éducation. Au cours de la période considérée, 12 bibliothèques ont été sélectionnées et équipées en Cisjordanie et à Gaza. Un programme de formation bénéficiant à 12 bibliothécaires a également été lancé afin de fournir à ces derniers des conseils techniques sur la création de bibliothèques. Une attention particulière a été portée à l'accès des étudiants handicapés.

7. L'UNESCO a rejoint le Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées en Palestine, qui concentre ses efforts sur la promotion des droits des personnes handicapées et sur le renforcement de la capacité à intégrer la problématique du handicap dans les secteurs social, de l'éducation, de la santé et de l'emploi, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Il s'agit d'un partenariat conjoint entre ministères gouvernementaux, organismes des Nations Unies, donateurs internationaux, associations de personnes handicapées et autres acteurs clés. Son volet éducation, mis en œuvre conjointement par l'UNICEF et l'UNESCO, vise à offrir des chances égales aux enfants handicapés des écoles pilotes sélectionnées dans le cadre du programme EPT. L'UNESCO évaluera l'accessibilité de ces écoles, collectera des données supplémentaires sur leur niveau d'inclusion, renforcera la capacité des chefs d'établissement, des enseignants et des conseillers à mettre en œuvre une éducation inclusive dans leur école, et lancera un programme pilote de placement d'enfants handicapés.

8. L'Organisation a continué de participer activement au système des clusters en matière humanitaire, et a soutenu le Cluster Éducation dans le processus d'élaboration du cycle de programme humanitaire 2014. Le premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la Palestine a été lancé par le Secrétaire général en août 2013 à Ramallah. L'UNESCO a continué de coordonner le Groupe thématique des Nations Unies sur l'éducation pour l'exécution de ce plan, dont le volet éducation contribuera largement à la mise en œuvre du programme EPT durant les trois prochaines années.

## **CULTURE**

9. Au cours de la période considérée, l'UNESCO a continué de fournir une assistance technique visant à renforcer les capacités nationales des institutions palestiniennes concernées dans le domaine de la culture, ainsi que de mettre en œuvre des projets sur le terrain.

10. Le projet du Parc archéologique de Tell Balata à Naplouse, financé par le Gouvernement néerlandais, contribue à sauvegarder ce site et à mieux l'adapter aux visiteurs. Il a permis l'échange de savoir-faire technique entre le personnel du Ministère du tourisme et des antiquités et celui de l'Université de Leiden, laquelle a contribué aux capacités managériales et techniques relatives à la protection et à la gestion du site. Des activités de fouille, de recherche et de sensibilisation du public ont été réalisées, et le centre pour les visiteurs a été créé. Des fonds supplémentaires ont été octroyés par le donateur pour entretenir et améliorer ce site important, ainsi que pour produire un documentaire destiné à mieux informer les visiteurs sur son histoire. Les publications, le plan de gestion et le documentaire seront achevés en mai 2014.

11. La mise en œuvre satisfaisante du projet « Développement local par la réhabilitation et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », financé par le Gouvernement suédois, continue de renforcer les capacités techniques locales en matière de préservation du patrimoine culturel par la rénovation de 14 édifices historiques et espaces urbains palestiniens. Ce projet favorise le développement socioéconomique de la communauté locale, ainsi que la mise en

place d'une coopération étroite entre la société civile et les institutions du Gouvernement palestinien.

12. Le programme conjoint du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine en faveur de la vallée du Jourdain a obtenu d'importants résultats. Ce projet a encouragé l'utilisation de techniques de construction traditionnelles et de méthodes de construction respectueuses de l'environnement, relançant l'architecture traditionnelle en terre crue. Il a ainsi contribué à créer des moyens de subsistance durables et a favorisé l'autonomisation socioéconomique. Les bâtiments construits dans le cadre du projet sont utilisés pour les services publics et accueillent essentiellement des centres pour les femmes réfugiées et les communautés marginalisées.

13. L'UNESCO a fourni une assistance technique pour l'institutionnalisation du Musée de la Riwaya à Bethléem, et continue d'apporter un soutien financier au Ministère du tourisme et des antiquités en vue d'achever la procédure d'institutionnalisation et de réaliser une étude sur la viabilité économique du musée.

14. L'Organisation a aidé le Ministère de la culture à réviser le plan de la stratégie sectorielle pour la culture 2014-2016 et à publier cinq ouvrages sur le patrimoine culturel immatériel palestinien.

## **COMMUNICATION ET INFORMATION**

15. L'UNESCO a poursuivi ses travaux relatifs à l'étude globale et approfondie sur le paysage médiatique palestinien, réalisée en se basant sur les Indicateurs de développement des médias de l'Organisation et lancée en octobre 2012 en partenariat avec le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit. L'équipe de recherche nationale a soumis à l'UNESCO un projet de rapport reposant sur une combinaison de méthodes de recherche, notamment la recherche documentaire, l'analyse de la législation et de la réglementation existantes et la tenue de vastes consultations. Deux conférences nationales multipartites ont été organisées pour présenter et examiner les conclusions préliminaires et les projets de recommandation de l'étude, dont le rapport final devrait être publié cette année. Les recommandations de l'étude devraient apporter une contribution positive à la mise en œuvre de la stratégie nationale des médias, lancée récemment.

16. Les deux projets approuvés en mars 2013 au titre du Programme international pour le développement de la communication ont été mis en œuvre avec succès. Intitulés « Formation à la sécurité pour les étudiants en journalisme » et « Promotion des opinions des femmes palestiniennes dans l'information », ils ont été respectivement exécutés par l'organisation non gouvernementale pour la sécurité MADA et par la station de radio destinée aux femmes Nisaa FM. Deux nouveaux projets ont été soumis au Programme international pour le développement de la communication pour examen en mars 2014 : (i) « Autonomiser les groupes de femmes journalistes pour promouvoir la liberté d'expression et introduire la parole des femmes dans la sphère publique », présenté par Filastiniyat, et (ii) « Promouvoir le concept de journalisme citoyen chez les jeunes par le biais de la formation et de plates-formes ouvertes », présenté par Wattan TV.

17. Grâce à la contribution du Fonds d'urgence, l'UNESCO a collaboré avec le Syndicat des journalistes palestiniens sur la formation à la sécurité en faveur des étudiants en journalisme. Huit cours de formation à la sécurité ont été organisés, bénéficiant en tout à 175 étudiants de huit universités palestiniennes. Ils reposaient sur des modules consacrés à la sécurité élaborés par la Fédération internationale des journalistes, et ont été mis en œuvre par des formateurs locaux accrédités. Ce projet est venu compléter les efforts existants dans ce domaine, qui, jusque-là, se traduisaient essentiellement par des ateliers de formation à la sécurité destinés à des professionnels des médias en exercice et reposant sur une approche analogue à celle désormais proposée aux étudiants en journalisme. Le projet contribue également à la mise en œuvre du Plan d'action interinstitutions des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, récemment approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies.

18. Le Gouvernement finlandais a accordé une prolongation sans financement supplémentaire aux projets « Renforcer la sécurité et la protection des journalistes et la liberté de la presse dans la bande de Gaza » et « Promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et de l'autonomisation des femmes dans les médias afin d'améliorer le respect des droits de l'homme dans la bande de Gaza et en Cisjordanie ». Les futures activités incluront un renforcement des capacités pour les femmes journalistes à Gaza, une formation sur le reportage en zone de conflit, une aide juridique pour les journalistes ainsi qu'un renforcement de leurs capacités dans ce domaine, et l'achèvement de l'évaluation des Indicateurs de développement des médias.

### **ÉGALITÉ DES GENRES**

19. Avec le soutien du Gouvernement norvégien, l'UNESCO a lancé une nouvelle phase de l'action du Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC) visant à contribuer à la bonne mise en œuvre de la Stratégie nationale transsectorielle pour l'égalité des genres de l'Autorité palestinienne. Cette nouvelle phase prévoit de restructurer et de recentrer les activités du PWRDC, afin que celui-ci soit mieux à même de soutenir l'action du Ministère de la condition féminine et d'autres acteurs en matière de politiques et de programmation en faveur de l'égalité des genres en Palestine. Le Comité consultatif du PWRDC a été constitué avec des représentants de l'UNESCO, du Ministère de la condition féminine, d'ONU-Femmes et de la Norvège, et a tenu sa première réunion en janvier 2014. Le Centre a officiellement rouvert ses portes au public le 2 décembre 2013.

### **III. AIDE DE L'UNESCO AU GOLAN SYRIEN OCCUPÉ**

20. Le Programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé (113 000 dollars financés par le Fonds-en-dépôt japonais) a été lancé en juillet 2009 afin d'octroyer 24 bourses d'une durée de quatre années d'études chacune à des étudiants du Golan syrien occupé. Il s'est achevé en mars 2013.